



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

OBJECTIFS 2021 ET SUIVANTS

de la CSFP élargie

26 mai 2021

La CSFP, la CDOPU et la CIFIC fondent leurs activités et leur collaboration sur leurs statuts communs du 29 septembre 2016. La CSFP s'est élargie pour inclure les cheffes et chefs d'office responsables, dans les cantons, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière de même que ceux en charge de la formation continue. Les solutions et les synergies recherchées sont ainsi communes aux trois domaines thématiques (formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière, formation continue). En dehors de la CSFP élargie, la CDOPU et la CIFIC travaillent de manière autonome dans leur domaine de compétence respectif.

La vision, la mission et les objectifs stratégiques des trois conférences spécialisées reposent sur les documents de base élaborés dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030. Les objectifs opérationnels propres à chacune d'elles découlent des objectifs stratégiques. En première position, c'est-à-dire au-dessus des objectifs opérationnels et stratégiques, figurent les objectifs institutionnels, qui restent stables au fil des années et qui correspondent aux principes fondamentaux des conférences.

Vision

La CSFP élargie participe activement au développement et à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle.

Mission

- Ensemble, nous formons la conférence spécialisée de la CDIP pour la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et la formation continue.
- Grâce à une bonne coordination et à une bonne coopération entre les cantons, ainsi qu'à un secrétariat compétent, nous contribuons au renforcement et à la qualité de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et de la formation continue.
- Grâce à notre savoir en réseau, nous collaborons au développement optimal des trois domaines thématiques.
- Nous sommes un partenaire fiable.

Objectifs

- a) **Objectifs institutionnels:** ces objectifs traduisent les principes de travail fondamentaux de la CSFP élargie et ne peuvent pas être intégrés dans les objectifs stratégiques.
- b) **Objectifs stratégiques:** ces objectifs sont axés sur les lignes stratégiques de la vision 2030 de la formation professionnelle et correspondent aux priorités de la CSFP élargie.
- Objectif 1: La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide (ligne stratégique 10).
 - Objectif 2: La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions (lignes stratégiques 5 et 7).
 - Objectif 3: Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société (ligne stratégique 1).
 - Objectif 4: Le système de formation est connu et compréhensible par tous (ligne stratégique 9).
 - Objectif 5: La formation professionnelle établit des critères de qualité (ligne stratégique 6).
- c) **Objectifs opérationnels:** ces objectifs sont une concrétisation des objectifs stratégiques et s'inscrivent dans le programme de travail de la CSFP élargie.
- d) **Objectifs transversaux:** il s'agit en l'occurrence d'objectifs opérationnels supplémentaires qui ne concernent que la CDOPU et la CIFIC.

	Objectifs institutionnels	Organes responsables	Délais
A	<p>Faire valoir la culture CSFP</p> <p>Les représentants de la CSFP dans l'organe de pilotage Formation professionnelle 2030, les commissions, les projets et les groupes de travail suivent les directives de la CSFP et défendent les valeurs communes de coopération.</p> <p>Les échanges entre le Comité et les commissions fédérales (CFMP, CFFP) ainsi qu'avec le CSFO se font en continu.</p>	<p>Comité</p> <p>Secrétariat</p> <p>Représentants siégeant dans les différents organes</p>	En continu
B	<p>Communiquer clairement les décisions</p> <p>Les décisions prises au sein de la CSFP et de la CDIP sont communiquées de manière claire et transparente. Les cantons sont sensibilisés au mode de mise en œuvre des décisions de la CSFP.</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Comité</p>	En continu
C	<p>Consolider au niveau intercantonal les procédures de consultation et d'audition</p> <p>Dans le cadre des procédures de consultation et d'audition, la CSFP met suffisamment tôt à la disposition des cantons des propositions de réponse basées sur sa stratégie.</p> <p>Des informations claires sont données aux cantons en ce qui concerne la répartition des compétences, le calendrier et la succession des décisions (quelles réponses ont été prises en compte, quelles réponses ne l'ont pas été).</p>	<p>Secrétariat</p>	En continu
D	<p>Clarifier les responsabilités</p> <p>Les responsabilités de la CSFP, distinctes de celle de la CDIP, sont précisées. Les tâches de la CSFP élargie et de la CSFP sont délimitées.</p>	<p>Comité</p> <p>Secrétariat</p>	Depuis août 2020 dans le cadre du groupe de travail Agilité
E	<p>Établir l'agilité</p> <p>La CSFP élabore les conditions types permettant de réagir avec souplesse aux besoins et aux évolutions en cours.</p>	<p>Comité</p> <p>Secrétariat</p>	Depuis août 2020 dans le cadre du groupe de travail Agilité

Objectif stratégique 1: La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
1.1	<p>Optimiser la gouvernance au niveau des organes (projet Formation professionnelle 2030) La CSFP participe activement, par le biais de ses deux représentants au sein de l'organe de pilotage Formation professionnelle 2030, à l'élaboration de propositions et veille à leur consolidation au sein de la CSFP et de la CDIP.</p> <p>Elle évalue et planifie les adaptations à apporter à ses structures et à ses processus et met en place la collaboration partenariale dans le cadre de la nouvelle structure des organes.</p>	Comité Assemblée plénière	Nouvelle structure de gouvernance approuvée lors du Sommet de la formation professionnelle du 9 novembre 2020 Décembre 2021
1.2	<p>Optimiser la gouvernance au niveau des processus et des incitations (projet Formation professionnelle 2030) La CSFP participe à l'analyse des mesures qui, selon les cantons et les organisations du monde du travail, sont nécessaires pour améliorer les processus et les incitations dans le cadre de la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle et apporte dans la discussion ses propositions pour clarifier les responsabilités en matière de contenus et de finances.</p>	CFFP Comité Assemblée plénière	Décembre 2021
1.3	<p>Augmenter la transparence des coûts et des flux financiers dans le domaine de la formation professionnelle Le secrétariat accompagne le processus de relevé des coûts de la formation professionnelle mené par le SEFRI. Il vérifie, valide et complète les calculs effectués chaque année par ce dernier en vue de l'établissement de prévisions de coûts.</p>	Secrétariat CFFP	Septembre 2021 Décembre 2021

Objectif stratégique 2: La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
2.1	<p>Développer sa position sur la flexibilisation de la formation professionnelle initiale</p> <p>Les résultats du groupe de travail Flexibilisation de la CSFP sont comparés aux travaux du groupe de travail Flexibilisation de l'OrTra et développés conjointement.</p> <p>Dans le cadre de ce développement, les aspects concernant la modularisation de la formation professionnelle initiale sont approfondis et, en vue des révisions à venir, une position de la CSFP est établie.</p>	<p>Groupe de travail Flexibilisation</p> <p>CDP</p> <p>CFPI</p>	Décembre 2021
2.2	<p>Contribuer à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle</p> <p>La CSFP participe au développement de la vision 2030 de la formation professionnelle et veille à ce que les intérêts des cantons soient dûment pris en considération au sein du groupe de pilotage ainsi que dans l'organisation des projets planifiés par ce dernier. Compte tenu de la situation actuelle, les travaux sont traités par ordre de priorité au sein de certains projets.</p> <p>Le transfert de connaissances est assuré entre les représentants des cantons au sein des groupes de travail, d'une part, et les organes de la CSFP (commissions, Comité, représentation des cantons au sein de la Conférence tripartite de la formation professionnelle [CTFP]) ainsi que le secrétariat, d'autre part.</p>	<p>Comité</p> <p>Commissions</p> <p>Secrétariat</p>	En continu
2.3	<p>Accompagner la révision des professions du commerce de détail et de celle d'employée et employé de commerce</p> <p>La CSFP accompagne la révision des professions du commerce de détail et de celle d'employée et employé de commerce. Elle analyse les mesures à prendre par les cantons pour une mise en œuvre réussie et coordonnée au niveau intercantonal, et en assure le suivi.</p> <p>Dans le cadre d'un essai pilote, un organe national de coordination réunissant les partenaires de la formation professionnelle a été mis sur pied en août 2020 pour superviser ces révisions et la mise en œuvre de l'orientation vers les compétences opérationnelles.</p> <p>Les représentants des cantons au sein de l'organe national de coordination assurent le transfert de connaissances vers les organes de la CSFP et veillent à ce que le calendrier prévu soit respecté. Ils surveillent en outre les implications financières (formation continue, licences pour les plateformes numériques, coûts des supports de cours) et portent ces questions devant les organes compétents.</p>	<p>CFPI/CDP/CFFP</p> <p>Comité CSFP</p>	Jusqu'au début de la formation en août 2022 puis ultérieurement en vue d'une mise en œuvre réussie

2.4	<p>Améliorer les processus de révision des partenaires de la formation professionnelle</p> <p>La CSFP évalue le potentiel d'amélioration dans les processus de révision des partenaires de la formation professionnelle et propose des ébauches de solutions. Elle en discute au sein des organes concernés de la CSFP et élabore les bases nécessaires pour ses processus internes. Au besoin, les résultats de ces discussions sont repris dans les travaux de la CTFP sur l'optimisation des processus et des mécanismes d'incitation (projet Formation professionnelle 2030). En rapport avec ce projet d'optimisation de la CTFP, il convient de faire attention à ne pas créer de doublons.</p> <p>L'objectif est d'améliorer les processus de révision en prenant systématiquement en compte les considérations émanant des acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Ces considérations peuvent notamment concerner les spécificités régionales, les distinctions entre simple adaptation et réforme de grande ampleur, le déroulement de la consultation, la participation des écoles professionnelles ou encore l'échange d'informations au sein de la CSFP. Il faut également tirer des conclusions sur d'autres difficultés, comme l'accélération des procédures, la flexibilisation ainsi que la numérisation des méthodes et des moyens d'apprentissage.</p>	Comité CSFP CDP (direction) CFPI	Décembre 2021
-----	--	--	---------------

Objectif stratégique 3: Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p>Encourager la mobilité et l'acquisition de langues étrangères</p> <p>La CSFP encourage les mesures visant à renforcer – en particulier au niveau national – la mobilité et l'acquisition de langues étrangères dans le cadre de la formation professionnelle et soutient les activités de Movetia, avec la collaboration de tous les partenaires de la formation professionnelle. Un monitoring est mis en place en lien avec la mise en œuvre de la recommandation actualisée de la CSFP concernant l'enseignement bilingue.</p> <p>La CSFP soutient l'organisation des conférences qui précèdent la Conférence nationale Bili, prévue pour 2022, et qui ont déjà lieu en 2021. Elle contribue à la mise en réseau des acteurs ainsi qu'à la préparation et à la campagne de communication de la conférence.</p>	CFPI Comité	En continu Deuxième trimestre 2021
3.2	<p>Élargir les offres pour les jeunes ayant des difficultés</p> <p>La CTR évalue la recommandation en matière d'encadrement individuel spécialisé par rapport aux mesures relatives aux transitions.</p>	CTR	Troisième trimestre 2021
3.3	<p>Améliorer les processus de mise en œuvre de la compensation des désavantages</p> <p>Un groupe de travail de la CFPI vérifie la mise en œuvre de la compensation des désavantages dans les cantons et soumet au Comité de la CSFP des propositions concernant les adaptations à apporter dans la recommandation 7. Le but de cette vérification et de ces adaptations est d'uniformiser les processus, notamment dans le cadre de la collaboration intercantonale, et d'appliquer une recommandation consolidée garantissant une sécurité juridique plus élevée. Cette recommandation inclut en outre désormais les troubles du spectre autistique.</p>	Groupe de travail CFPI Comité	Printemps 2021
3.4	<p>Intégrer les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse</p> <p>La CTR suit les travaux du SEM relatifs à la prolongation du projet de préapprentissage d'intégration jusqu'à l'année scolaire 2023/2024 et ceux afférents à l'extension du programme, à partir de l'année scolaire 2021/2022, aux adolescents et jeunes adultes ne relevant pas du domaine de l'asile de même qu'à des domaines professionnels supplémentaires connaissant une pénurie de main-d'œuvre (professions des soins et professions TIC en particulier). Elle coordonne la mise en œuvre du projet dans les cantons et fournit des retours sur le monitoring du SEM.</p>	CTR	En continu

3.5	<p>Soutenir dans la transition I les jeunes ayant suivi une scolarité intégrative</p> <p>Nombreux sont les jeunes qui, après avoir suivi une scolarité intégrative, ont des difficultés à intégrer une formation professionnelle initiale. La CTR détermine sur la base d'un état des lieux relatif à cette thématique les mesures à prendre. Un document de base sur le sujet est établi, puis ajusté avec l'aide des acteurs de ce champ. Au besoin, la CDIP peut émettre une recommandation à partir des résultats obtenus.</p>	CTR	Décembre 2021
3.6	<p>Mettre en œuvre la recommandation de la CSFP relative à la prise en compte des acquis en culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes</p> <p>Fin 2021 ou début 2022, la nécessité de mener une enquête sur la mise en œuvre auprès des cantons sera évaluée puis, le cas échéant, l'enquête lancée (obstacles, nécessité de procéder à des adaptations, etc.).</p>	CFQA	Fin 2021, début 2022
3.7	<p>Établir une vue d'ensemble des offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>La CFQA établit une vue d'ensemble des offres pour adultes proposées au niveau de la formation professionnelle initiale et identifie les mesures à prendre pour optimiser les conditions types de la formation et de la qualification des adultes. À cet égard, une attention particulière doit être portée à la formation générale.</p>	CFQA	Démarrage en été 2021
3.8	<p>Assurer un monitoring de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une MP</p> <p>La CFPI met en place un système de monitoring en se basant sur les recommandations découlant du projet Évaluation de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une maturité professionnelle. Le mandat de cette évaluation a été confié à econcept. Le rapport final paraîtra en décembre 2021, et les résultats seront discutés au premier trimestre 2022 au sein des organes de la CSFP.</p> <p>En marge du monitoring de l'aptitude aux études HES, la CFPI soutient la valorisation des résultats du rapport de tendance de l'IFFP sur les parcours de formation, les défis et les potentiels de la maturité professionnelle.</p>	CFPI	Décembre 2021 Quatrième trimestre 2021
3.9	<p>Favoriser la reconversion et le perfectionnement</p> <p>Le parcours professionnel est rarement linéaire. Au contraire, il s'apparente de plus en plus à un réseau individuel d'acquis de formation formels et informels. Afin de tenir compte de cette évolution et du besoin de flexibilisation dans le monde du travail, les acquis de formation pertinents doivent être pris en compte dans la formation professionnelle (initiale). (Certification professionnelle pour adultes: prise en compte des acquis, projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>Par ailleurs, les coûts directs et indirects de la formation ne doivent pas être une source de découragement pour les personnes qui souhaitent (continuer à) se former. Des solutions de financement interinstitutionnelles adaptées doivent être mises au point. (Coûts indirects de la certification professionnelle pour adultes – bourses et prêts cantonaux, projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>La maîtrise des compétences de base est vérifiée et des outils adéquats sont proposés pour évaluer le niveau des personnes avant qu'elles intègrent une formation certifiante, et des cours de préparation sont proposés en cas de nécessité.</p>	CFQA CIFIC CFQA CIFIC	À partir de 2020 À partir de 2020

3.10	<p>Mettre en place un contrat d'apprentissage pour adultes (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>De nombreux adultes obtiennent une certification de la formation professionnelle initiale <i>sans contrat d'apprentissage</i> (art. 32 LFPPr). Les financements forfaitaires de la Confédération ne prennent pas en considération la situation de ces adultes. Il est impératif pour trouver une solution à cette lacune de tenir compte des implications politiques. Quant à l'élaboration d'un modèle d'accord de formation, les adultes ne disposant pas d'un contrat d'apprentissage doivent là aussi être pris en compte.</p> <p>En raison de l'ordre de priorité défini pour les nombreux travaux de projets à réaliser, le début du projet est reporté d'un an, en 2022.</p>	CFQA	À partir de 2022
3.11	<p>Gérer les conséquences de la pandémie de COVID-19</p> <p>La CSFP assure la coordination intercantonale sur les grandes questions liées à la gestion des défis que pose la pandémie de COVID-19 dans la formation professionnelle. Elle fait partie des organes mis en place par les partenaires de la formation professionnelle et rapporte les préoccupations des cantons. Ses commissions se chargent des aspects de mise en œuvre garantissant aux personnes en formation la tenue des procédures de qualification, l'atteinte des objectifs de formation et l'égalité des chances.</p> <p>À l'issue de la pandémie, la CSFP et ses commissions évaluent les travaux et définissent la suite à donner pour les développements induits par la pandémie (par ex. l'enseignement à distance, la situation concernant les cours interentreprises, l'adaptation des procédures de qualification, les coûts, etc.).</p> <p>Le domaine de la formation continue a également été fortement touché par la crise sanitaire. La CIFIC examine la situation en coopération avec le SEFRI et évalue la nécessité d'agir.</p>	CSFP CFPI CPQual CFFP CTR CFP CIFIC	En continu

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p>Préparer la mise en œuvre de la mesure 3 intitulée Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière: offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans (viamia)</p> <p>L'offre de conseil vise à analyser et à renforcer l'employabilité des personnes de plus de 40 ans. Dans le cadre de la phase pilote, elle est testée et évaluée dans onze cantons en 2021.</p> <p>Par la suite, cette offre devrait être introduite dans tous les cantons.</p>	CDOPU / SEFRI CDOPU / SEFRI	Janvier 2021 – décembre 2022 À partir de janvier 2022

CDOPU / CIFIC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p>Examiner la possibilité de mettre au point des outils de conseils dans le domaine des compétences de base</p> <p>Une enquête réalisée par la CIFIC et la CDOPU auprès des services cantonaux d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière a montré qu'il était nécessaire, pour favoriser le travail d'orientation auprès des adultes ayant des difficultés dans le domaine des compétences de base, de mettre au point des outils de conseils adéquats.</p> <p>Il devrait être possible d'élaborer de tels outils dans le cadre d'une mesure intercantonale de la CIFIC.</p>	CIFIC / CDOPU	Juillet 2022

CIFIC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p>Contribuer à l'encouragement des compétences de base</p> <p>Au titre d'une mesure intercantonale, la CIFIC poursuit, avec l'Association Lire et écrire, la campagne nationale intitulée <i>Simplement mieux!</i>. Elle utilise pour ce faire le matériel d'information mis au point dans le cadre cette nouvelle étape du projet.</p>	Comité CIFIC	En continu
3.2	<p>Prendre en compte la formation continue et les compétences de base dans la stratégie Formation professionnelle 2030</p> <p>La CIFIC suit le développement de la stratégie Formation professionnelle 2030 et s'engage en faveur des thèmes en lien avec la formation continue et les compétences de base des adultes.</p>	Comité CIFIC	En continu

Objectif stratégique 4: Le système de formation est connu et compréhensible par tous.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p>Recenser les attentes placées dans les voies de formation (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>Dans le cadre du projet du SEFRI, lancé en tant qu'avant-projet de l'initiative Formation professionnelle 2030 et visant à créer une structure de conseil pour les profils des voies de formation et leurs mécanismes de réglementation (début en 2024; objectif: consolider les connaissances sur ces profils et mécanismes), les cantons participent à la définition des attentes placées dans les voies de formation.</p> <p>La description de projet du SEFRI prévoit qu'en 2021, une équipe interdisciplinaire constituée à partir des commissions de la CSFP (CDP, CFPI, CPQual, CFFP) se penche sur les questions définies par le SEFRI et rédige à l'attention de la CTFP un rapport de synthèse sur les constatations et les conclusions du point de vue des cantons.</p>	<p>SEFRI</p> <p>Participation des commissions de la CSFP (CDP, CFPI, CPQual, CFFP)</p> <p>Comité</p> <p>Assemblée plénière</p>	À partir de 2020
4.2	<p>Poursuivre le développement des profils d'exigences (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>Un état des lieux des instruments cantonaux utilisés dans le cadre du projet Profils d'exigences: instruments scolaires de la CDIP est établi et évalué par des experts externes. Les groupes de travail examinent la possibilité d'utiliser ces instruments dans toute la Suisse, tandis que le groupe de pilotage et le groupe d'accompagnement élaborent une recommandation à leur sujet à l'attention de la CSFP et de la CDIP.</p>	<p>Groupes de travail</p> <p>Groupe de pilotage</p> <p>Groupe d'accompagnement</p>	Décembre 2022
4.3	<p>Clarifier la date de publication des places disponibles sur la Bourse des places d'apprentissage</p> <p>Conjointement avec le CSFO, la CSFP prend part aux travaux menés en vue d'établir une déclaration d'engagement en faveur d'une publication des places disponibles la plus en amont possible sur la Bourse des places d'apprentissage à compter de 2022. Cette déclaration d'engagement est une initiative de la CTFP et réunit les partenaires de la formation professionnelle. Elle prévoit notamment de clarifier les fonctionnalités essentielles de la Bourse des places d'apprentissage et d'assurer la coordination avec les cantons dans l'enregistrement des places d'apprentissage et des places de stage d'orientation.</p>	<p>CSFO</p> <p>Comité</p> <p>Assemblée plénière</p> <p>CTFP</p>	Septembre 2021

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p>Consolider la stratégie nationale OPUC (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>Les objectifs de la stratégie nationale OPUC et le plan d'action relatif à sa mise en œuvre sont à nouveau consolidés avec les partenaires concernés. À l'automne 2021, une fois remaniés, le projet de stratégie et son plan d'action seront soumis pour approbation à la CDIP.</p>	CDOPU	Automne 2021

CIFC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p>Définir clairement la formation continue</p> <p>Les recommandations relatives à la formation continue d'adultes, adoptées le 20 février 2003 par la CDIP, sont remaniées afin de clarifier les définitions utilisées par les cantons et de prendre en compte les dispositions de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo).</p>	CIFC	Décembre 2022
4.2	<p>Élaborer un cadre d'orientation pour la promotion des compétences de base</p> <p>En 2018, sur une suggestion de la CIFC, le SEFRI a chargé un groupe de travail commun d'élaborer un cadre d'orientation pour les compétences de base dans le domaine des TIC. En 2020, un deuxième cadre d'orientation a suivi pour les compétences de base en mathématiques. Des travaux doivent à présent être lancés en concertation avec le SEFRI en vue d'élaborer un cadre d'orientation pour la lecture et la rédaction. Dans la cadre du projet <i>Favoriser les compétences de base – interfaces et qualité</i> de la CII, l'interface entre les domaines de la formation et de la migration relative à la compétence de base portant sur la capacité d'expression orale dans une langue nationale devra aussi être clarifiée.</p>	Comité CIFC	Décembre 2022

Objectif stratégique 5: La formation professionnelle établit des critères de qualité.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
5.1	<p>Définir le <i>blended learning</i></p> <p>Pour apporter des réponses aux questions d'utilisation et de financement du <i>blended learning</i>, le groupe de travail de la CFPI définit, dans le rapport de projet, des ébauches de solutions et des variantes concernant cette méthode d'apprentissage. Le rapport approuvé par l'Assemblée plénière servit ensuite à la CSFP de position de principe pour une meilleure consolidation de la thématique au sein du partenariat de la formation professionnelle.</p> <p>En février 2021, un projet Formation professionnelle 2030 est lancé par l'intermédiaire de la CTFP pour permettre aux partenaires de la formation professionnelle de se pencher sur les ébauches de solutions définies.</p> <p>D'ici à la fin de l'année seront élaborés des documents soutenus par les partenaires de la formation professionnelle concernant entre autres les conditions types du processus de réforme, un accord entre les partenaires sur le financement des jours CIE en <i>blended learning</i> ou sur la mise en place dans les écoles professionnelles de plateformes d'apprentissage soutenues par les OrTra, ainsi que des principes, eux aussi soutenus par les partenaires de la formation professionnelle, concernant les conditions minimales que doivent respecter les plateformes d'apprentissage.</p>	<p>CFPI Comité Assemblée plénière CDP CFFP</p>	<p>Décembre 2021</p>
5.2	<p>Optimiser la gestion et l'échange de données (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>Le Comité et l'Assemblée plénière de la CSFP sont régulièrement informés de l'avancement du programme Optima, mais aussi régulièrement consultés à son sujet.</p> <p>La COP est responsable, au sein de la structure du programme, de la préparation et de la mise en œuvre des projets opérationnels Optima et procède ainsi aux clarifications nécessaires concernant les besoins, les conditions types techniques et le financement. En 2021, d'autres projets Optima seront réalisés en fonction des ressources disponibles. La COP se charge de la mise en œuvre conjointement avec le CSFO.</p> <p>Élaboration des normes eCH pour la formation professionnelle (sous la direction du groupe spécialisé Éducation d'eCH) au titre des préparatifs pour la mise en œuvre à partir de 2022.</p> <p>Accompagnement du projet <i>Harmonisation de l'échange des données entre les offices cantonaux de la formation professionnelle</i>.</p> <p>Coordination de la mise en œuvre de l'engagement relatif à la livraison des demi-journées scolaires à BDEFA.</p>	<p>Comité CSFP Assemblée plénière CSFP</p> <p>COP COP et SC ÉD COP</p> <p>COP</p>	<p>En continu</p> <p>Décembre 2021</p>
5.3	<p>Renforcer la collaboration entre les trois lieux de formation</p> <p>Dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030, et en ce qui concerne l'échange de données entre les trois lieux de formation, la COP élabore une analyse des besoins et établit une liste des priorités s'agissant des mesures d'amélioration visées. Celles-ci seront traitées, en fonction de l'ordre de priorité, en tant que projets de mise en œuvre Optima.</p>	<p>COP</p>	<p>À partir de décembre 2021</p>

5.4	<p>Développer la numérisation dans le domaine de la formation professionnelle</p> <p>La CSFP soutient les mesures de mise en œuvre prévues dans la stratégie numérique de la CDIP pour la formation professionnelle. La CFPI évalue les besoins de coordination au niveau intercantonal pour la transformation numérique dans la formation en école professionnelle (aspects didactiques et pédagogiques et aspects de l'égalité des chances) ainsi que pour les développements numériques dans la formation en entreprise et dans les cours interentreprises. Elle prend ensuite les mesures nécessaires. La commission définit le rôle qu'elle veut endosser vis-à-vis de ces questions en constante évolution. La CFFP évalue les besoins de coordination au niveau intercantonal concernant les aspects financiers (et, entre autres, également les aspects de l'égalité des chances) de la transformation numérique dans la formation professionnelle. L'échange d'informations avec le réseau des déléguées et délégués cantonaux pour la numérisation dans l'éducation, récemment mis sur pied par la CDIP, est assuré.</p>	Comité Assemblée plénière CFPI CFFP CFP	En continu
5.5	<p>Participer au développement du projet Culture générale 2030 (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>La CSFP et le SEFRI examinent, dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030, les différents aspects en lien avec la culture générale (contenus de formation, concept de formation, étendue, procédure de qualification) et élaborent des propositions d'adaptation axées sur l'avenir. La CFPI prend connaissance des résultats de l'analyse et développe sur cette base, à l'attention de la CSFP et des représentants cantonaux au sein de la CTFP, une position sur les travaux à entreprendre et les points à réviser. Dans ces travaux, les responsables de projets prennent en compte la recommandation pour la prise en compte des acquis en culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes (point 3.6).</p>	CFPI Comité	À partir d'avril 2021
5.6	<p>Observer et encourager l'introduction du test de langue fide en tant que test de langue de référence</p> <p>La CTR observe l'introduction du test de langue fide en tant que test de langue de référence à utiliser pour évaluer, dans le cadre des offres de préparation à la formation professionnelle initiale et des offres de formation professionnelle initiale, le niveau de compétences linguistiques des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Conjointement avec le SEM et le secrétariat fide, la CTR informe les acteurs de la formation professionnelle sur l'avancement de fide et les simplifications que permet ce système.</p>	CTR	Fin 2021
5.7	<p>Coordonner la surveillance des écoles supérieures</p> <p>La CSFP encourage l'échange d'expériences dans le domaine de la surveillance des écoles supérieures et organise une rencontre à ce sujet. La commission Écoles supérieures de la CSFP élabore des standards minimaux en matière de surveillance et veille à ce qu'ils soient appliqués de manière coordonnée à partir de 2021.</p>	CES	Printemps 2022

5.8	<p>Élaborer une description du processus de validation des acquis</p> <p>Le guide du SEFRI relatif à la validation des acquis de l'expérience ayant été abrogé, la CFQA établit une description du processus de validation qui contient également des informations sur les cantons où une validation est possible et sur les conditions d'admission.</p>	CFQA	Premier semestre 2021
5.9	<p>Promouvoir le dossier de formation</p> <p>Les partenaires de la formation professionnelle doivent analyser la finalité du dossier de formation, son rôle, sa portée et les formes qu'il peut revêtir. Des réflexions fondamentales sont actuellement menées sur les plateformes d'apprentissage, les portfolios, l'approche <i>Bring Your Own Device</i> ou encore le <i>blended learning</i>; ces réflexions doivent être prises en compte.</p>	CDP CFPI CSFO Comité CSFP	Décembre 2021
5.10	<p>Formation et formation continue des formateurs professionnels (cours de 40 heures pour formateurs et formatrices en entreprise) et révision des plans d'études cadre pour les responsables de la formation professionnelle (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>La CFPI suit les travaux de révision des plans d'études cadre pour les responsables de la formation professionnelle (projet Formation professionnelle 2030). Elle en déduit si des mesures doivent être prises pour les cours de 40 heures reconnus à l'échelon cantonal qui s'adressent aux formatrices et formateurs professionnels.</p> <p>La CFPI évalue aussi s'il y a lieu d'intervenir à l'égard de l'assurance qualité de ces cours. Dans cette optique, elle surveille notamment le projet Formation professionnelle 2030 consacré au renforcement des compétences de formation au sein des entreprises.</p> <p>L'implication d'autres unités cantonales sur cette thématique (groupe de travail CFFE de Suisse latine) est assurée.</p>	CFPI SKBG SCFIE	Décembre 2021

Objectifs transversaux de la CDOPU

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
1	<p>Élaborer des directives éthiques pour l'orientation professionnelle</p> <p>Une proposition de directives éthiques pour l'orientation professionnelle est élaborée sur la base d'un état des lieux et mise en consultation auprès de la CDOPU, de l'association professionnelle en charge de l'OPUC et de différentes institutions de formation. La version adaptée des directives est ensuite présentée à la CDOPU pour approbation.</p>	Assemblée plénière CDOPU	Mai 2021